

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 du Mois Thermidor,

Ere vulgaire.

Samedi 2 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis le Comité de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 14. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & être adressées franches au citoyen FOUILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-York, le 28 mai.

Aux membres du sénat & de la chambre des représentans.

JE vous mets sous les yeux quelques renseignemens, par lesquels vous verrez qu'un officier anglois & un parti de troupes angloises devoient s'emparer de quelques endroits sur notre territoire. Agissant d'après la supposition de l'authenticité de cet avis, quoiqu'il ne soit pas officiel, j'ai envoyé au ministre anglois les représentations dont je vous envoie copie par le présent message.

Il est inutile de faire aucune réflexion sur la nature très-sérieuse d'une telle usurpation, ni sur la nécessité qu'il y a que les Etats-Unis prennent une attitude pour se préparer d'une manière utile à un événement qui, quoique nos efforts tendent à le détourner, peut cependant arriver.

Signé G. WASHINGTON.

Du sénat, le 23 mai.

Arrête que le message de ce jour du président des Etats-Unis, ainsi que les renseignemens qu'ils renferment, & ceux du président des Etats-Unis, du 21 courant, seront imprimés.

Signé SAMUEL ATIS, secrétaire.

Aux membres du sénat & de la chambre des représentans.

Je vous envoie la copie d'une lettre du ministre plénipotentiaire de S. M. britannique, en réponse à une lettre du secrétaire d'état, communiquée hier au congrès, ainsi que la copie d'une lettre du secrétaire d'état en réponse à la lettre du ministre ci-dessus mentionnée.

Signé G. WASHINGTON.

A M. Hamond, ministre plénipotentiaire de sa majesté britannique.

Philadelphie, le 20 mai.

MONSIEUR,

Vous ne pouvez pas ignorer qu'un discours, que l'on dit

avoir été adressé, le 10 février 1794, aux différentes nations indiennes, & qu'on attribue au gouverneur-général de sa majesté britannique à Québec, s'est répandu dans la plupart des imprimeries des Etats-Unis. D'après beaucoup de circonstances qui en prouvent l'authenticité, & étant resté aussi long-temps sans réplique, nous sommes assez autorisés de vous demander s'il a été réellement délivré sous l'autorité britannique. La patience que nous avons eu avant de vous faire cette demande, est conforme à la modération qui a dirigé notre gouvernement envers la Grande-Bretagne, & prouvera en même-tems l'espérance que nous avons de votre déclaration, que vos vues se tourneront définitivement vers la paix, & que par là le plan des officiers qui ont un but contraire se trouvera déjoué.

A présent, monsieur, quoique je sois très-persuadé qu'en regardant cette adresse comme véritable, je ne puis me tromper; je suis cependant prêt à retracer les commentaires que je vous fais, si vous jugez à propos de nier son authenticité.

Dans le moment où le ministère britannique donne l'assurance de ses bonnes dispositions, le lord Dorchester doit-il engager les Indiens à des hostilités contre les Etats-Unis? S'il n'étoit pas dans le caractère des Américains de n'accorder aucun poids aux soupçons, que ne pourroit-on pas conjecturer de l'influence qui a fait éluder notre traité l'année dernière, en faisant assembler les députés de presque toutes les nations qui se trouverent au conseil tenu sur le Miami, & dont l'inimitié contre nous ne peut être douteuse? Combien de tels soupçons sont prêts de devenir des preuves, quand on réfléchit qu'un officier d'un rang tel que le sien n'hasarde pas témérairement ces expressions: « Je ne serois pas surpris si nous étions en guerre avec les Etats-Unis dans le courant de cette année; & si nous en venons là, la ligne doit être tracée par les guerriers ».

Ce discours présage même des hostilités. L'avis qui a été reçu ce matin, s'il est vrai, est précisément une hostilité. Le président des Etats-Unis a appris ce matin par des voies certaines, que le gouverneur Simcoe a été aux rapids du Miami, suivi de trois compagnies d'un régiment anglois dans le dessein d'y construire un fort.

Permettez-moi de vous faire une observation, les choses étant ainsi. Il a été d'usage entre les deux partis, lorsqu'ils étoient en négociation, d'avoir quelques déférences aux prétentions de l'autre, & de ne faire aucun changement dans les affaires jusqu'à la conclusion de la négociation. C'est d'après ces principes que vous vous êtes plaint, par votre lettre du 5 juillet 1792, de la juridiction qu'on s'étoit attribué d'exercer sur l'état de Vermont & dans le district occupé par les troupes de votre roi; & d'après ces principes, vous fûtes persuadés que l'on prendroit des mesures en conséquence. C'est encore à ce même principe que vous fîtes application le 10 mars 1794, & on vous répondit que les mesures du gouvernement seroient conformes à l'assurance qu'on vous en donnoit. En conséquence de cela, quoique les forts, garnisons & districts, mentionnés dans votre lettre, soient compris dans les limites des Etats-Unis, nous avons défendu à nos concitoyens de vous troubler dans votre possession. Quel retour avons-nous droit d'en attendre?

Vous n'arguez sans doute pas de-là que je mets quelque doute sur l'illégitimité de votre possession, pendant le tems que durera la négociation. Je vous cite seulement cela comme un contraste entre la conduite que vous avez tenue envers nous, & celle que nous avons tenue envers vous. La possession d'un territoire reconnu le nôtre ne peut avoir aucun prétexte plausible: c'est un acte d'hostilité qui ne peut même être pallié par aucune liaison avec cette négociation. Notre but étoit de chercher à tourner notre ennemi vers la paix.

La dernière mission des Etats-Unis à la Grande-Bretagne est une preuve non-équivoque du desir sincère de notre gouvernement pour maintenir la paix & la bonne intelligence avec votre nation.

Permettez-moi aussi, Monsieur, de vous instruire que je suis chargé par le président des Etats-Unis de vous requérir & vous engager de prendre des mesures promptes & efficaces, autant qu'il est en votre pouvoir, pour arrêter ces hostilités, de vous faire considérer que les armées des Etats-Unis, dans leur marche contre l'ennemi, ne pourront distinguer entre lui & les autres peuples ligés dans cette guerre, de comparer ces usurpations avec la franchise de notre conduite & les principes que vous défendez, & de vous prévenir que ceux qui mettroient quelques obstacles dans la négociation & à la tranquillité, seront responsables de toutes les conséquences malheureuse.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, EDNA RANDOLPH.

ISLES ANTIILLES.

Extrait de la Gazette de Bermudes, du 3 mai.

Lundi dernier est arrivé ici de Philadelphie le sloop *l'Indépendance*, capitaine Thomas Young; on ignore ici l'objet de cette visite; on dit seulement que ce vaisseau appartient à M. Fitzsimons, membre du congrès des Etats-Unis, qui, par son crédit, a obtenu la permission de l'envoyer ici pour ramener tous les marins américains dont les vaisseaux y ont été condamnés comme prises légitimes. L'opinion sur le continent étoit qu'il y avoit ici un ou deux mille de ces malheureux, réduits à la dernière misère. Le fait est que de tous les bâtimens condamnés ici, il n'y en a que deux ou trois véritablement américains, & leurs équipages n'y ont pas été détenus au-delà de sept à huit jours, attendu que toutes les semaines il part d'ici quelque vaisseau anglais ou américain, qui prennent volontiers à bord tous ceux des matelots amé-

ricains qui demandent à retourner chez eux. Ce sloop n'étoit chargé d'aucune espèce de marchandises. A son départ de Philadelphie, l'embargo continuoit encore & devoit avoir lieu pour quarante jours, à compter du 26 mars. Il n'a évidemment pour objet que de servir la cause des François; mais nous espérons que toutes ces manœuvres seront bientôt déjouées. Il y a dans les ports de l'Amérique un grand nombre de vaisseaux anglais, dont on a ôté le gouvernail pour les empêcher de s'évader.

Nous apprenons que le congrès s'est emparé de tout l'argent que les sujets de la Grande-Bretagne ont dans les fonds américains, pour servir de garantie de toutes les prétendues déprédations exercées par les corsaires anglais; & nous avons vu dans une feuille de Philadelphie du 5 avril, les débats du congrès au sujet de la motion qui y a été faite de confisquer toutes les femmes dues en Amérique à la nation anglaise. Comme ce seroit là un acte de la plus criante injustice, il n'y a pas de doute que la motion ne soit rejetée.

Les Indiens ont depuis peu singulièrement molesté les habitations reculées des Américains. Ils y ont massacré un grand nombre de personnes.

En conséquence, des mauvaises nouvelles apportées de la Bermude, par le capitaine du sloop *l'Indépendance*, du prix d'assurance sur les vaisseaux destinés pour les Indes-Occidentales, ont haussé de 50 pour 100.

SUISSE.

De Genève, le 25 juillet.

Le tribunal révolutionnaire, institué pour purger promptement notre république des fureurs de l'aristocratie, a jugé hier sept conspirateurs. Quatre ont été condamnés à mort à l'unanimité, & trois ont eu quelques suffrages d'absolution; mais le peuple a jugé que tous les sept méritoient la mort & ils ont été fusillés ensemble. Voici les noms des suppliciés: Chenaud, Rochemont fils, Prevot-Cabanis, Cayla, ancien syndic; Descombes, Maumer & Vivien-Delon. Plus de 3 mille hommes étoient, sous les armes, présents à cette exécution, & les cris de *vive la nation, vive la république*, ont été répétés à la mort de chacun des coupables.

FRANCE.

De Paris, le 15 thermidor.

On écrit de Condé, en date du 6 thermidor. « Nous faisons le blocus de Condé & Valenciennes; les retranchemens sont bientôt finis: si nos ennemis ne se rendent pas, nous les allons vivement bombarder. Depuis huit jours ils lancent sur nous quelques bombes ou boulets pour empêcher l'avancement de nos travaux; mais les ouvriers sont parfaitement à couvert, & ils ne craignent rien. L'on commence à placer nos pièces devant les murs de Condé: le canon ronfle comme il faut depuis hier sur Valenciennes; dans peu nous entendrons un beau carillon de ce côté. Dès que nous aurons repris nos villes, je crois que nous marcherons en avant pour rejoindre la grande armée, qui fait de continuel progrès dans la Belgique ».

Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, des conspirateurs s'étoient emparés du lieu des séances de la société des Jacobins. Legendre, représentant, parut, les dispersa & remporta les clefs. Aussitôt la malignité aristocratique répandit avec

mystere que cette société ne se rassembleroit plus. Mais la convention nationale, qui connoit les véritables amis de la liberté, leur a rendu bientôt la liberté de se rassembler; & la séance du 11 a été signalée par les plus doux épanchemens de la fraternité entre les vrais Jacobins.

Ils n'étoient point à cette séance, ces vils esclaves ou plutôt ces conjurés hardis, partisans du despote hypocrite qui, à l'aide de ses vertus apparentes, étoit parvenu à dominer une société d'hommes libres. Ils avoient fui, comme l'oiseau de la nuit au retour de la lumière, ces scélérats qui, sans être jacobins, occupoient infolément, il y a deux jours, les places des vrais amis de la patrie. Le supplice du tyran & de ses complices les plus coagulés, avoit effrayé cette tourbe impure. Ils étoient loin de l'édifice sacré de la liberté.

Les vrais jacobins rentroient dans le lieu de leurs séances, comme des vainqueurs rentrent dans une place que la trahison leur avoit enlevée. Ils revoient leurs foyers, leurs amis. Des larmes de joie, de sensibilité s'échappent de leurs yeux attendris. Le jacobin serre la main du jacobin, en lui disant: *Nous sommes Libres! Le cœur reserré depuis si long-temps se dilate, & la douce joie, la joie pure comme les cœurs des vrais républicains, éclate sur tous les visages...*

Les ennemis de la république avoient répandu aussi, que le tribunal révolutionnaire que la convention a dû épurer de tous les complices de Robespierre alloit être supprimé. C'est ainsi que les contre-révolutionnaires se mettoient déjà à l'aise, au moins par la pensée; mais qu'ils sachent que les représentans du peuple qui ont montré tant d'énergie pour anéantir le tyran qui vouloit s'élever sur les débris de la liberté publique, ne laisseront pas leur ouvrage imparfait, & que les coupables d'attentats contre la république n'échapperont ni à leur surveillance ni au glaive de la loi, qu'ils suspendent eux-mêmes sur leurs têtes.

Revenons à la séance mémorable des Jacobins, du 11. Billaud-Varennes & Collot-d'Herbois occupent tour-à-tour la tribune: ils développent le système des conjurés, à la tête desquels étoit Robespierre. Il en résulte que ce monstre, de concert avec Saint-Just & Couthon devoient se partager l'Empire. Antoine Couthon régnoit dans le Midi, Lépide Saint-Just au Nord, & Catilina Robespierre au centre.

Une lettre d'un membre du parlement d'Angleterre vient d'en instruire les comités. Cet étranger qui, ne pouvant plus, disoit-il, supporter le despotisme de sa patrie, étoit passé en France, fut amené à Paris, & Robespierre vouloit qu'il fût envoyé à la mort.

On demanda à l'entendre; il divagua, ne donna point de notions utiles, ne cita que les membres aristocrates du parlement d'Angleterre, & ne parla pas d'un seul membre du parti de l'opposition. Il finit par demander un passe-port pour se rendre en Suisse, ou dans la nouvelle Angleterre, où il vouloit, disoit-il, établir une république. Robespierre devint son protecteur, & prétendit que c'étoit un bon citoyen. Il obtint en effet du comité, un passe-port pour la Suisse. C'est ce même individu qui a écrit à Robespierre une lettre, dans laquelle il est dit qu'il faut ménager la caste privilégiée, ne pas mettre les sans-culottes au niveau de la noblesse, &c... Le rapport d'un déserteur apprend que les puissances étrangères étoient liguées avec Robespierre, & ne voulaient traiter qu'avec lui.

Legendre ajoute un fait, qui prouve que toutes les mesures étoient prises pour faire triompher la tyrannie.

A deux heures après midi, le 9 thermidor, avant même que Robespierre fût déclaré d'accusation, les concierges des prisons avoient la consigne de ne recevoir aucun prisonnier

que par ordre de la commune. C'est ce que découvrit un commissaire de police qui envoya dans les prisons un homme pour y être détenu, & qui, ne recevant point de réponse, s'informa de ce qui s'opposoit à l'admission de l'homme qu'il avoit envoyé, & reçut cette réponse: Le procès-verbal existe & sera envoyé aux comités.

CONVENTION NATIONALE.

Ernouf, général de division, chef de l'état-major général de l'armée de Sambre & Meuse, aux représentans du peuple composant le comité de salut public.

Au quartier-général à Warem, le 9 thermidor l'an 2 de la république française.

L'armée de Sambre & Meuse a fait ce matin un mouvement, dont le but principal étoit de resserrer de plus en plus l'ennemi vers Maltricht & de le forcer à passer la Meuse, en s'emparant de la ville de Liege. L'avant-garde s'est portée, sur la rivière de Jaar; l'aile gauche s'est appuyée à Wontrenge, l'aile droite à Saint-Nicolas; elle a attaqué les postes de l'ennemi répandus en avant de Liege. Ils ont résisté pendant quelque-temps à la canonnade; mais la charge républicaine les a bientôt obligés de prendre la fuite. Nos troupes entrées dans Liege, où elles étoient attendues & désirées avec la plus vive impatience. L'armée ennemie s'est retirée sur la hauteur des Chartreux, où elle est retranchée; elle a dirigé plusieurs batteries sur la ville de Liege, qui font un feu très-violent & incommode beaucoup les habitans. Jourdan est occupé dans ce moment à faire dresser des batteries à la citadelle, dont le site est très-favorable pour faire taire le feu de l'ennemi. La journée est trop avancée pour attaquer aujourd'hui; mais Jourdan vous promet que demain les soldats de la république occiperont la position de l'ennemi.

Signé, ERNOUF.

P. S. Nous avons fait beaucoup de prisonniers; je ne puis vous en dire le nombre.

Richard, représentant du peuple près l'armée du Nord, à ses collègues composant le comité de salut public.

Anvers, le 9 thermidor, l'an 2^e de la république française.

Je vous annonce, citoyens collègues, l'évacuation du fort Lillo; les troupes de la république y sont entrés hier. Les anglais, en se retirant, ont rompu les digues sur la rive gauche, & ont inondé un vaste terrain qui a plus de six lieues de circonférence. Ils emportoient avec eux la haine & l'exécration des habitans, qu'ils ont méritée par leurs brigandages & leur lâcheté; leur fuite accélérée ne se ralentit pas. Nos reconnoissances ont fait plus de dix lieues avant de trouver leurs avant-postes. Il paroît qu'ils se réfugient sous le canon de Bréda & de Berg-op-Zoom. Trente-huit pieces de canon nous ont été laissées à Avers. Nous y avons trouvé des magasins considérables, sur-tout en avoine, & qui pourroient monter à plus de 60 mille sacs. Plus de 300 particuliers ont retiré chez eux des objets appartenans aux armées coalisées, & nous sommes dans ce moment avec Laurent à faire faire des recherches pour les faire rentrer à la république. A cette conduite mercantile des habitans d'Anvers, je dois opposer un trait de désintéressement & d'attachement à la nation française, qui honore le citoyen Jacques Léatman, marchand de cette ville. Lors de la retraite de Dumouriez, pour sauver 400 sacs d'avoine qui étoient déposés chez lui, il déclara aux commissaires ennemis qu'ils les avoient

achetés ; & par ce mensonge patriotique , il les a conservés à la république , & vient de nous les restituer.

Signé RICHARD.

(Résidence du citoyen Collot-d'Herbois.)

Suite de la séance permanente , du 13 au soir.

L'appel nominal pour le complettement du comité de sûreté générale , étoit à l'ordre du jour. André Dumont prend la parole : « Souffrirons-nous , dit-il , les lâches qui n'ont pas eu le courage de se montrer dans la nuit du 9 au 10 ? Je vous déclare que David est un de ces hommes méprisables ».

« Le 9 de ce mois , dit Goupilleau , de Fontenay , lorsque Robespierre eut prononcé aux Jacobins le discours affreux qui devoit allumer la guerre civile , David se précipita vers la tribune , serra le moderne Catilina dans ses bras , & lui adressa ces paroles : Robespierre , tu vas peut-être boire la ciguë , mais je veux la boire avec toi ».

Fréçine déclare qu'ayant vu David , le 9 au soir , il lui dit : Où étois-tu ce matin ? — J'étois malade , j'ai pris médecine. — Vas donc boire la ciguë avec le tyran. — A ces mots , David pleura comme un lâche. « Cet homme , ajoute Fréçine , a long-tems paralysé les arts ; il a fait arrêter plusieurs artistes , & a dit qu'il voudroit avoir la tête de tous. C'est lui qui dans le tems proposa de faire le portrait du tyran Capet ; sans doute il préparoit ses pinceaux pour transmettre à la postérité les traits du tyran Robespierre. Je demande contre David le décret d'accusation ».

Beardon , de l'Oise , observe que David doit être entendu avant qu'il soit rien statué à son égard.

Bentabolle , à cette occasion , demande le rapport du décret qui autorise les comités de salut public & de sûreté générale à faire arrêter des députés. — La convention rapporte ce décret.

Merlin , de Thionville , demande aussi le rapport d'un autre décret en vertu duquel toutes les demandes en congés sont renvoyées à l'examen du comité de sûreté générale. — Cette motion est décrétée.

Plusieurs membres accusent la Vicomterie & Jagot de s'être montrés aussi lâches que David dans la dernière crise ; ils demandent que ces trois membres soient exclus du comité de sûreté générale. — Décrété.

On observe que David est présent à la séance , & qu'il ne répond point.

David prend la parole : « Personne n'est plus inculpé que moi , dit-il ; personne n'a été plus trompé que moi sur le compte du tyran Robespierre : c'est la fausse vertu qui m'a subjugué ; c'est mon amour pour la liberté qui m'a fait prendre sa défense : mais , je le jure , plus éclairé & moins confiant , je ne croirai plus aux hommes , mais aux choses ».

On interpelle David d'énoncer ce qu'il a dit à Robespierre , le 8 , aux Jacobins. — Je n'ai pas voulu embrasser Robespierre ; je me suis approché de lui pour converser sur la fête de Barras & de Viala ; m'ayant dit qu'il boiroit peut-être la ciguë , j'ai dit : & moi aussi. — Pourquoi n'étois-tu pas à l'assemblée dans la nuit du 9 au 10 ? — J'étois malade ; j'avois pris médecine. — Mais nous t'y avons vu dans le jour. — David ne répond rien.

Un membre interpelle encore David de déclarer pourquoi le cortège de la fête de Barras & de Viala ne devoit marcher qu'à 5 heures du soir : il soupçonne que cela devoit être pour que les ténèbres de la nuit favorisassent l'exécution du complot. — David observe à cet égard que lui-même , sur l'avis de plusieurs de ses collègues , fit reporter au matin l'heure du départ du cortège ,

Billaut-Varennes annonce que les comités feront un rapport sur la conduite de David. — L'appel nominal est ajourné à la séance de demain.

Suite de la séance permanente , le 14 au matin.

La Vicomterie & Jago viennent se disculper des reproches qui leur furent adressés hier soir ; ils étoient malades lors de la séance célèbre du 9 au 10. — On demande le rapport du décret qui exclut ces deux membres du comité de sûreté générale. — La convection passe à l'ordre du jour , motivé sur ce que ces deux membres ne sont point inculpés par ce décret.

On procède en conséquence , par appel nominal , à l'élection de six membres pour le complettement du comité de sûreté générale. Les membres élus & proclamés sont les citoyens André Dumont , Jean-de-Bry , Merlin de Thionville , Legendre de Paris , Goupilleau de Fontenay , & Bernard de Saintes.

Fayan élève quelques débats sur Jean-de-Bry qu'on assure avoir signé avec Condorcet une adresse dans le sens de la Gironde.

Jean-de-Bry déclare que s'il peut être une pierre d'achoppement , il donnera sa démission : il assure que l'adresse dont il s'agit ne contenoit rien que de conforme aux principes de l'unité de la république , & que seulement on y attribuoit à la faction Hébert quelques violences des journées des 31 mai & 2 juin.

« On ne doit pas , dit Dubois Crancé , faire le procès à la journée du 31 mai ; cette journée a été pure & belle : le peuple français a fait cette révolution pour son bonheur & sa liberté : il n'y avoit là d'autre faction que celle du bien public. Je ne veux pas inculper mon collègue , auquel j'ai connu des qualités essentielles : mais puisqu'il s'est trompé une fois , on pourroit croire qu'il se tromperoit encore pour les mêmes causes ; on pourroit soupçonner son caractère , & lui supposer de la complaisance pour des hommes dont il auroit partagé les sentimens ».

Jean-de-Bry convient de la justesse de cette observation ; il déclare qu'il se démet de sa place au comité de sûreté générale , & qu'il ne cessera de voter pour le bonheur du peuple avec tous les bons patriotes qui composent la convention. — On applaudit : la démission est acceptée.

Jean-de-Bry ne sera pas remplacé au comité de sûreté générale ; ainsi 13 membres , au lieu de 14 , formeront ce comité.

La convention décrète que Fouquier-Tinville , ci-devant accusateur public , sera mis en arrestation , & traduit en jugement devant le tribunal révolutionnaire.

(La suite à demain.)

*** Catéchisme révolutionnaire , ou histoire de la révolution française , à l'usage de la jeunesse républicaine & de tous les peuples qui veulent devenir libres ; in-16 , de 116 pages.*

Ce petit ouvrage , fait dans un très-bon esprit , respire l'amour de la patrie & de la république. Dans l'avis préliminaire , l'auteur s'élève avec autant de force que de raison contre une espèce d'aristocratie infiniment dangereuse , qui est l'aristocratie de l'histoire ; & en effet , jusqu'ici les nations n'ont été comptées pour rien & leurs tyrans pour tout. Cette vue doit donner à l'histoire une face toute nouvelle & propre à faire chérir les nations , à mesure que leur juste souveraineté prendra sur la tyrannie usurpée de leurs oppresseurs la prépondérance qu'elle doit avoir , en consultant les droits imprescriptibles des hommes à se donner des loix & à les faire exécuter par tous.